

# COVID-19 Weekly Information Update – November 27, 2020 / COVID-19 - Mise à jour de la semaine - le 27 novembre 2020

\*\*\*\* *Le français suit* \*\*\*\*

Hello,

We would like to send you a few updates regarding COVID-19 and ask you to share this information in your networks. Please continue to consult the [AAFC website](#) regularly for updates.

## 1. **The Food Waste Reduction Challenge is here!**

Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) [has launched](#) the **\$20M Food Waste Reduction Challenge** to accelerate the development and deployment of innovative solutions that can tackle food waste at any point from farm-to-plate.

The Food Waste Reduction Challenge is currently accepting applications for Streams A and B. **The deadline to apply is January 18, 2021.**



For more information about the Food Waste Reduction Challenge and to apply, visit: <https://impact.canada.ca/en/challenges/food-waste-reduction-challenge>

Please help us spread the word about the Challenge! Forward this email to your network, and spread the word on social media.

## 2. **Canada Emergency Rent Subsidy (CERS)**

On November 23, 2020, the Honourable Diane LeBouthillier, Minister of National Revenue, [opened the Canada Emergency Rent Subsidy \(CERS\)](#). Qualifying organizations can now apply directly for the subsidy for the period from September 27 to October 24, 2020 through the Canada Revenue Agency (CRA) [My Business Account](#), or [Represent a Client](#) portals. Applications for the second CERS period (October 25 to November 21, 2020) will open on November 30.

The CRA has launched a [CERS online calculator](#) that guides applicants through a step-by-step process that allows them to determine the subsidy amount they can claim, based on the information they enter. The [CERS web pages](#) include detailed information about eligibility requirements, how payment periods are structured, and how the subsidy is calculated.

The CRA will collect applications over the coming days and, on November 30, process applications received to date. Qualifying organizations whose claims successfully clear the CRA's automated verification system and that are registered for direct deposit should expect to begin receiving payments starting on December 4.

## 3. **Meeting of the federal, provincial, and territorial (FPT) Ministers of Agriculture**

On November 20, 2020, FPT Ministers of Agriculture held the first of two virtual meetings as part of their annual conference. FPT governments discussions focused mainly on: options for improvements to Business Risk Management (BRM) programs, labour and skills, the government-industry Pan-

Canadian African Swine Fever (ASF) Action Plan, key regulatory priorities, etc. A copy of the [communiqué](#) from this meeting can be found here.

AAFC will provide additional information after the November 27, 2020 meeting once available.

**4. Agriculture and Agri-food Temporary Foreign Workers Arrivals – Provincial Analysis**

Please find enclosed some recent data on Temporary Foreign Workers (TFW) arrivals including provincial breakdown as of October 31, 2020.

**5. ArriveCAN Travellers App**

Please find attached the ArriveCAN Awareness Toolkit for Airline Carriers and for General Use. For more information, visit: [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)

Again, the ArriveCAN mobile application is available for free on [Google Play](#) and [Apple App](#) stores and also available as an [online platform](#).

We encourage you strongly to share your comments and questions in writing through the AAFC Roundtable account ([aafc.roundtable-tableronde.aac@canada.ca](mailto:aafc.roundtable-tableronde.aac@canada.ca)).

Thank you,  
**Industry Engagement Division**  
Agriculture and Agri-Food Canada  
Government of Canada

\*\*\*\*\*

Bonjour,

Nous souhaitons vous faire part de quelques mises à jour concernant la COVID-19 et vous demandons de communiquer ces renseignements dans vos réseaux. Veuillez continuer à consulter régulièrement le [site Web d’AAC](#) pour les mises à jour.

**1. Le Défi de réduction du gaspillage alimentaire est arrivé !**

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) **a lancé** le **Défi de réduction du gaspillage alimentaire de 20 M\$** pour accélérer l’élaboration et la mise en œuvre de solutions novatrices au gaspillage alimentaire à toute étape de la chaîne alimentaire, de la ferme à l’assiette.

Le Défi de réduction du gaspillage alimentaire accepte actuellement des demandes pour les volets A et B. **La date limite pour présenter une demande est le 18 janvier 2021.**



Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du Défi de réduction du gaspillage alimentaire et pour postuler, consultez le site : <https://impact.canada.ca/fr/defis/defi-reduction-du-gaspillage-alimentaire>

S.V.P. Aidez-nous à faire connaître le Défi en transférant ce courriel aux membres de votre réseau et en le mentionnant sur les réseaux sociaux!

## **2. Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL)**

Le 23 novembre dernier, l'honorable Diane Lebouthillier, ministre du Revenu national, a annoncé que les organismes admissibles pouvaient commencer à soumettre leurs demandes de Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) à l'Agence du revenu du Canada. en utilisant les portails [Mon dossier d'entreprise](#) ou [Représenter un client](#) pour demander un soutien financier pour la période du 27 septembre au 24 octobre 2020. Les demandes pour la deuxième période d'admissibilité (du 25 octobre au 21 novembre 2020) pourront être soumises à compter du 30 novembre 2020.

De plus, l'Agence a lancé [un calculateur](#) qui guide les demandeurs au moyen d'un processus détaillé qui les aide à déterminer le montant de la subvention qu'ils peuvent s'attendre à recevoir en fonction des renseignements qu'ils fournissent. Les [pages Web de la SUCL](#) comprennent des renseignements détaillés sur les exigences en matière d'admissibilité, la façon dont les périodes de paiement sont structurées et la façon dont la subvention est calculée.

L'Agence recevra les demandes au cours des prochains jours et commencera à les traiter dès le 30 novembre. Les organismes admissibles dont les demandes ont été acceptées par le système de vérification automatisée de l'Agence et qui sont inscrits au dépôt direct devraient commencer à recevoir des paiements à compter du 4 décembre.

## **3. Rencontre des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) de l'Agriculture**

Le 20 novembre 2020, les ministres FPT de l'Agriculture ont tenu la première de deux réunions virtuelles dans le cadre de leur conférence annuelle. Les discussions des gouvernements FPT ont porté principalement sur : les options d'amélioration des programmes de gestion des risques de l'entreprise (GRE), la main-d'œuvre et les compétences, le plan d'action pancanadien gouvernement-industrie sur la peste porcine africaine (PPA), les principales priorités en matière de réglementation, etc. Une copie du [communiqué](#) de cette réunion est disponible ici.

AAC fournira des informations supplémentaires après la réunion du 27 novembre 2020, dès qu'elles seront disponibles.

## **4. Arrivées des travailleurs étrangers temporaires dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire - Analyse par province**

Vous trouverez ci-joint des données récentes sur les arrivées des Travailleurs Étrangers Temporaires (TET) incluant des données par province en date du 31 octobre 2020.

## **5. L'Application ArriveCAN**

Veuillez trouver ci-joint la Trousse de mobilisation concernant l'outil numérique ArriveCAN pour les transporteurs aériens ainsi que pour usage générale. Pour de plus amples renseignements, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN).

L'application ArriveCAN est disponible gratuitement sur [Google Play](#) et [Apple App](#) stores et est aussi disponible sur la [plateforme en ligne](#).

Nous vous encourageons vivement à nous faire part de vos commentaires et questions par écrit via le compte de la table ronde d'AAC ([aafc.roundtable-table ronde.aac@canada.ca](mailto:aafc.roundtable-table ronde.aac@canada.ca)).

Merci,

**Division de la consultation du secteur**

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Gouvernement du Canada

## ARRIVAL OF AGRICULTURE AND AGRI-FOOD SECTOR TEMPORARY FOREIGN WORKERS (TFWs) in Canada

- The total number of TFW arrivals (estimate based on the number of confirmed permits) for the agriculture and agri-food sector<sup>1</sup> between January 1 to October 31, 2020, was 47,362; approximately 85% compared to the same period in 2019. As of October 31, 2020, approximately 81% of the TFWs are estimated to have arrived when compared to the total TFW permits confirmed for the sector for the full year 2019.

Province	2019		2020	Year over Year	
	January - October	Total	January - October	January - October (%)	YTD 2020 / Total 2019 (%)
<b>Canada</b>	55,773	58,789	47,362	85%	81%
Alberta	2,028	2,108	1,575	78%	75%
British Columbia	10,364	10,955	7,538	73%	69%
Manitoba	876	902	667	76%	74%
New Brunswick	1,095	1,129	830	76%	74%
Newfoundland and Labrador	113	117	101	89%	86%
Northwest Territories	1	2	1	100%	50%
Nova Scotia	1,700	1,741	1,533	90%	88%
Nunavut			8		
Ontario	22,620	24,002	19,805	88%	83%
Prince Edward Island	784	830	688	88%	83%
Quebec	15,436	16,208	14,164	92%	87%
Saskatchewan	713	742	404	57%	54%
Yukon	1	2	39	3900%	1950%
Unknown	42	51	9	21%	18%

Source: 1) Ad hoc historical work-permit issued by Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC), Cognos (MBR) as of May 13, 2020 and 2) Weekly work-permit issued by Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC), Cognos (MBR) as of November 1, 2020. Data is operational, based on preliminary estimates and is subject to change. Data more recent than May 2020 has not been publicly released.

- The travel restrictions imposed in March 2020 had a significant impact on the number of confirmed permits (estimate for arrivals), representing about half of March 2017, 2018 and 2019 levels.
- After the travel exemptions were granted for TFWs:
  - In April 2020, the number of confirmed permits (estimate for arrivals), reached 11,208, which was greater than 2017 and 2018 numbers, but only accounting for about 86% of the peak observed in April 2019.
  - In May 2020, the number of confirmed permits reached 6,750, which was slightly above 2017 numbers, but below 2018 and 2019 numbers, accounting for about 89% when compared to May 2019.
  - In June 2020, the number of confirmed permits reached 6,930 which was higher than 2017 numbers, but below 2018 and 2019 numbers, accounting for about 85% when compared to June 2019.
  - In July 2020, the number of confirmed permits reached 5,479 which was below 2017, 2018 and 2019 numbers, accounting for about 79% when compared to July 2019.
  - In August 2020, the number of confirmed permits reached 4,817, which is higher than 2017, 2018 and 2019 numbers, accounting for about 178% when compared to August 2019.
  - In September 2020, the number of confirmed permits reached 1,487, which was below 2017, 2018 and 2019 numbers, accounting for about 54% when compared to September 2019.
  - In October 2020, the number of confirmed permits reached 1,003 which was higher than 2017 numbers, but below 2018 and 2019 numbers, accounting for about 63% when compared to October 2019.

Year	January	February	March	April	May	June	July	August	September	October	Total
<b>2017</b>	2,400	2,990	6,130	10,963	6,482	6,724	6,346	2,914	2,197	868	48,014
<b>2018</b>	3,593	3,033	6,180	10,845	7,964	7,911	6,327	3,099	2,598	1,201	52,751
<b>2019</b>	3,716	3,439	5,897	13,014	7,569	8,135	6,920	2,704	2,778	1,601	55,773
<b>2020</b>	3,456	3,238	2,994	11,208	6,750	6,930	5,479	4,817	1,487	1,003	47,362

Source: 1) Ad hoc historical work-permit issued by Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC), Cognos (MBR) as of May 13 and 2) Weekly work-permit issued by Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC), Cognos (MBR) as of November 1, 2020. Data is operational, based on preliminary estimates and is subject to change. Data more recent than May 2020 has not been publicly released.

<sup>1</sup> Agriculture and agri-food sector workers are those from the following occupational classifications: Managers in agriculture, horticulture and aquaculture; agricultural representatives, consultants and specialists; agricultural and fish products inspectors; agricultural service contractors, farm supervisors and specialized livestock workers; general farm workers; nursery and greenhouse workers; harvesting labourers; aquaculture and marine harvest labourers; supervisors in food, beverage and tobacco processing; process control and machine operators in food and beverage processing; industrial butchers and meat cutters; fish plant workers; testers and graders in food and beverage processing; labourers in food, beverage and tobacco processing; and labourers in fish processing.

## ARRIVÉE DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (TET) DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

- Le nombre total de TET arrivés (estimation basée sur le nombre de permis confirmés) entre le 1 janvier et le 31 octobre 2020 dans le secteur agricole et agroalimentaire<sup>2</sup> se chiffrait à 47 362; environ 85 % par rapport à la même période en 2019. En date du 31 octobre 2020, on estime qu'environ 81 % des TET sont arrivés par rapport au nombre total des permis de TET confirmés pour le secteur pour toute l'année 2019.

Province	2019		2020	D'une année à l'autre	
	Janvier- Octobre	Total	Janvier- Octobre	Janvier- Octobre (%)	À ce jour en 2020/Total de 2019 (%)
<b>Canada</b>	55 773	58 789	47 362	85%	81%
Alberta	2 028	2 108	1 575	78%	75%
Colombie-Britannique	10 364	10 955	7 538	73%	69%
Manitoba	876	902	667	76%	74%
Nouveau-Brunswick	1 095	1 129	830	76%	74%
Terre-Neuve-et-Labrador	113	117	101	89%	86%
Territoires du Nord-Ouest	1	2	1	100%	50%
Nouvelle-Écosse	1 700	1 741	1 533	90%	88%
Nunavut			8		
Ontario	22 620	24 002	19 805	88%	83%
Île-du-Prince-Édouard	784	830	688	88%	83%
Québec	15 436	16 208	14 164	92%	87%
Saskatchewan	713	742	404	57%	54%
Yukon	1	2	39	3900%	1950%
Inconnu	42	51	9	21%	18%

Source : 1) Permis de travail spécial délivré par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), Cognos (MBR) Cognos (MBR) en date du 13 mai et 2) Permis de travail hebdomadaire délivré par IRCC, Cognos (MBR) en date du 1 novembre 2020. Les données sont de nature opérationnelle, fondées sur des estimations préliminaires et sujettes à modifications. Les données plus récentes qu'au mai 2020 n'ont pas été diffusées publiquement.

- Les restrictions de voyage imposées en mars 2020 ont eu une grande incidence sur le nombre de permis confirmés (estimation des arrivées), représentant environ la moitié des niveaux de mars 2017, 2018 et 2019.
- Suivant les exemptions accordées aux TET en ce qui concerne les voyages :
  - En avril 2020, le nombre de permis confirmés (estimation des arrivées), a atteint 11 208, ce qui est supérieur aux chiffres de 2017 et 2018, mais ne représente qu'environ 86 % du pic observé en avril 2019.
  - En mai 2020, le nombre de permis confirmés a atteint 6 750, ce qui est légèrement supérieur aux chiffres de 2017, mais inférieur aux chiffres de 2018 et 2019, représentant environ 89 % par rapport à mai 2019.
  - En juin 2020, le nombre de permis confirmés a atteint 6 930, ce qui est supérieur aux chiffres de 2017, mais inférieur à ceux de 2018 et 2019, soit environ 85 % par rapport à juin 2019.
  - En juillet 2020, le nombre de permis confirmés a atteint 5 479, ce qui est inférieur aux chiffres de 2017, 2018 et 2019, soit environ 79 % par rapport à juillet 2019.
  - En août 2020, le nombre de permis confirmés a atteint 4 817, ce qui est supérieur aux chiffres de 2017, 2018 et 2019, représentant environ 178 % par rapport à août 2019.
  - En septembre 2020, le nombre de permis confirmés a atteint 1 487, ce qui est inférieur aux chiffres de 2017, 2018 et 2019, soit environ 54 % par rapport à septembre 2019.
  - En octobre 2020, le nombre de permis confirmés a atteint 1 003, ce qui est supérieur aux chiffres de 2017, mais inférieur à ceux de 2018 et 2019, soit environ 63 % par rapport à octobre 2019.

Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Total
<b>2017</b>	2 400	2 990	6 130	10 963	6 482	6 724	6 346	2 914	2 197	868	48 014
<b>2018</b>	3 593	3 033	6 180	10 845	7 964	7 911	6 327	3 099	2 598	1 201	52 751
<b>2019</b>	3 716	3 439	5 897	13 014	7 569	8 135	6 920	2 704	2 778	1 601	55 773
<b>2020</b>	3 456	3 238	2 994	11 208	6 750	6 930	5 479	4 817	1 487	1 003	47 362

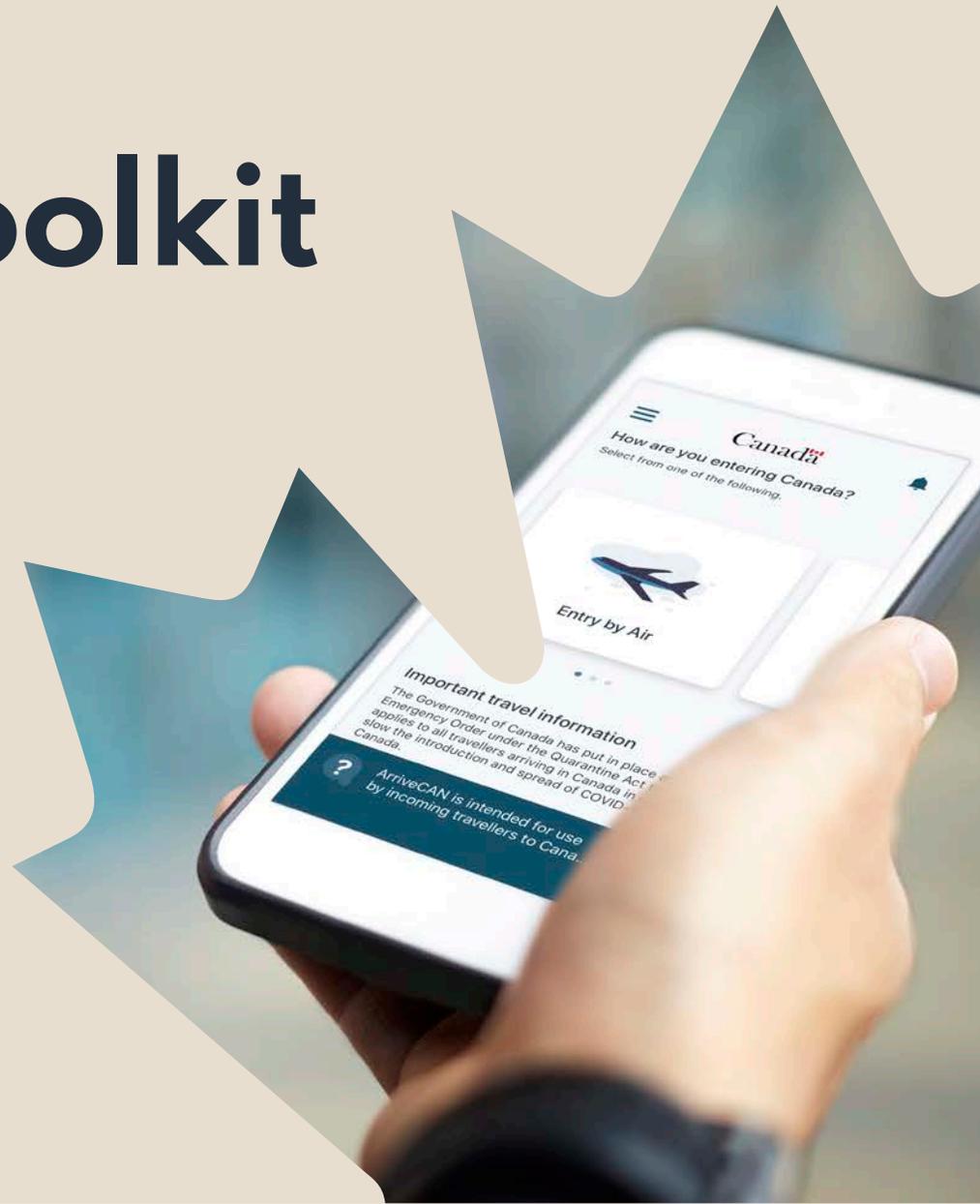
Source : 1) Permis de travail spécial délivré par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) Cognos (MBR) Cognos (MBR) en date du 13 mai et 2) Permis de travail hebdomadaire délivré par IRCC, Cognos (MBR) en date du novembre 1 2020. Les données sont de nature opérationnelle, fondées sur des estimations préliminaires et sujettes à modifications. Les données plus récentes qu'au mai 2020 n'ont pas été diffusées publiquement.

<sup>2</sup> Les travailleurs du secteur agricole et agroalimentaire sont ceux qui appartiennent aux classifications professionnelles suivantes : Gestionnaires en agriculture, en horticulture et en aquaculture; agronomes, conseillers et spécialistes en agriculture; inspecteurs des produits agricoles et de la pêche; entrepreneurs de services agricoles, surveillants d'exploitations agricoles et ouvriers spécialisés dans l'élevage; ouvriers agricoles; ouvriers de pépinières et de serres; manœuvres à la récolte; manœuvres de l'aquaculture et de la mariculture; surveillants dans la transformation des aliments, des boissons et du tabac; opérateurs de machines et de procédés industriels dans la transformation des aliments et des boissons; bouchers et découpeurs de viande industriels; travailleurs des usines de transformation du poisson; échantillonneurs et trieurs dans la transformation des aliments et des boissons; manœuvres dans la transformation des aliments, des boissons et du tabac, et manœuvres dans la transformation du poisson.

# ArriveCAN Awareness Toolkit

For General Use

start



Public Health  
Agency of Canada

Agence de la santé  
publique du Canada

Canada

> introduction

> air travellers

> land/marine travellers

> general

> social media

> video

> digital tools

> terms of use

As the COVID-19 global situation continues to evolve rapidly, the Government of Canada is taking a variety of measures at the border as part of its efforts to reduce the spread of COVID-19 in Canada.

**ArriveCAN** was created as a secure and user-friendly tool to help travellers comply with these border measures. It is available as a mobile app or by signing in online. ArriveCAN allows travellers entering Canada by land, air or marine to submit mandatory information as required by [Emergency Orders](#) under the [Quarantine Act](#).

The Government of Canada announced, as of November 21, 2020, new mandatory requirements applicable to travellers to Canada to submit COVID-related information digitally.

The resources in this toolkit outline the details of these mandatory requirements. We encourage you to share these materials with all those who are planning to travel or return to Canada.

Your efforts will help reduce the spread of COVID-19 across the country.

## About the toolkit

The digital engagement kit contains:

- **Air travellers:** Key messages and ready-to-print Infographic which highlights new mandatory requirements specific to air travellers.
- **Land/Marine travellers:** Key messages and ready-to-print Infographic which highlights new mandatory requirements specific for land/marine travellers.
- **General:** Additional general key messages about ArriveCAN, including a ready-to-print poster and fact sheet.
- **Social media:** Content ready to publish and share on your social media channels.
- **Video:** Promotional video on ArriveCAN, highlighting new mandatory requirements.
- **Tools:** Links to ArriveCAN and Canada.ca website.

For more information, visit: [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



## Key Messages for Air Travellers

As of November 21, 2020, it is **mandatory** for all travellers flying to Canada to submit their COVID-related information digitally through **ArriveCAN**.

Share this important information with all air travellers.

- ArriveCAN is available as a mobile app or by signing in online.
- You **must** use ArriveCAN before you board your flight, to provide your:
  - » Travel and contact information
  - » Quarantine plan (unless exempt under conditions set out in the Mandatory Isolation Order)
  - » COVID-19 symptom self-assessment
- Travellers **must** be ready to show their ArriveCAN receipt when seeking entry into Canada; a border services officer will verify that they have submitted their information digitally.
- Travellers who do not submit the required information digitally before boarding their flight could be subject to enforcement action, which can range from verbal warnings to \$1,000 fine.
- If you are an in-transit passenger whose final destination is not Canada, you do not have to submit your information.
- Unless exempt under the conditions set out in the Mandatory Isolation Order, you **must** use ArriveCAN within **48 hours of entering Canada** to:
  - » Confirm you have arrived at your place of quarantine or isolation
  - » Complete a daily COVID-19 symptom self-assessment during your quarantine period

**Flying to Canada during COVID-19?**  
As of November 21, 2020, it is **mandatory** for all travellers flying to Canada to submit their COVID-related information digitally through ArriveCAN

**Before you board your flight**  
You **must** use ArriveCAN to provide you:

- Travel and contact information
- Quarantine plan (unless exempt under conditions set out in the Mandatory Isolation Order)
- COVID-19 symptom self-assessment

You must be ready to show your ArriveCAN receipt when seeking entry into Canada; a border services officer will verify that you have submitted your information digitally.  
If you are an in-transit passenger whose final destination is not Canada, you do not have to submit your information.

**After you enter Canada**  
Unless you are exempt under conditions set out in the Mandatory Isolation Order, you **must** use ArriveCAN within **48 hours of entering Canada** to:

- Confirm you have arrived at your place of quarantine or isolation
- Complete a daily COVID-19 symptom self-assessment during your quarantine period

Use ArriveCAN by signing in online or by downloading the mobile app through Google Play or the Apple App store.

Need help with ArriveCAN?  
Visit: [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)

Public Health Agency of Canada / Agence de la santé publique du Canada

Canada

Infographic for Air Travellers

For more information, visit: [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)

## Key Messages for Land and Marine Travellers

Share this important information with all land and marine travellers.

- ArriveCAN is available as a mobile app or by signing in online.
- Before you cross the border, use ArriveCAN to submit your:
  - » Travel and contact information
  - » Quarantine plan (unless exempted under conditions set out in the Mandatory Isolation Order)
  - » COVID-19 symptom self-assessment
- If you do not use ArriveCAN, you must verbally submit your information to a Border Services Officer or fill out a paper form at the port of entry.
- As of November 21, 2020, it is **mandatory** (unless you are exempted under conditions set out in Mandatory Isolation Order), within **48 hours of crossing the border**, to:
  - » Confirm you have arrived at your place of quarantine or isolation
  - » Complete a daily COVID-19 symptom self-assessment during your quarantine period
- If you used ArriveCAN to submit information before you crossed the border, it is **mandatory** to use it again to submit this required information post-border.
- If you verbally submitted your information to a border services officer or filled out a paper form when entering Canada, you **must** call the 1-833-641-0343 toll-free line to submit your information post-border.

**Entering Canada by land or marine vessel during COVID-19?**

**Before you cross the border**  
Use ArriveCAN to provide your:

- Travel and contact information
- Quarantine plan (unless exempt under conditions set out in the Mandatory Isolation Order)
- COVID-19 symptom self-assessment

If you do not use ArriveCAN, you must verbally submit your information to a border services officer or fill out a paper form at the port of entry.

**After you cross the border**  
As of November 21, 2020, it is **mandatory** (unless you are exempt under conditions set out in the Mandatory Isolation Order), within **48 hours of crossing the border**, to:

- Confirm you have arrived at your place of quarantine or isolation
- Complete a daily COVID-19 symptom self-assessment during the quarantine period

If you used ArriveCAN to submit information before crossing the border, you must continue to use ArriveCAN to submit the required information after you cross the border.

If you submitted information verbally to a border services officer or filled out a paper form at the border, you must call the 1-833-641-0343 toll-free line to submit the required information.

**Need help with ArriveCAN?**  
Visit: [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)

Use ArriveCAN by signing in online or by downloading the mobile app through Google Play or the Apple App store.

Public Health Agency of Canada / Agence de la santé publique du Canada

Canada

Infographic for Land/Marine Travellers

For more information, visit: [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)

## Key Messages on ArriveCAN

Below are some additional talking points on ArriveCAN should travellers have general questions about the app and website:

- As part of Canada's efforts to reduce the spread and limit importation of COVID-19, all travellers are required to provide specific information upon and after entry into Canada.
- ArriveCAN was created as a secure and user-friendly tool to help travellers comply with these border measures. It is available as a mobile app or by signing in online.
- ArriveCAN provides an easy and secure way to:
  - » Enter contact and travel information
  - » Provide information on quarantine plans
  - » Complete the COVID-19 symptom self-assessment
- Using ArriveCAN will help speed up processing at the border, limit contact with others and keep travellers and Canadians safe.
- ArriveCAN does not use any other technology or data, such as GPS, to monitor traveller movements.
- The ArriveCAN app is available on [Google Play](#) for Android or the [App Store](#) for iOS. Travellers can also submit their information by [signing in online](#).

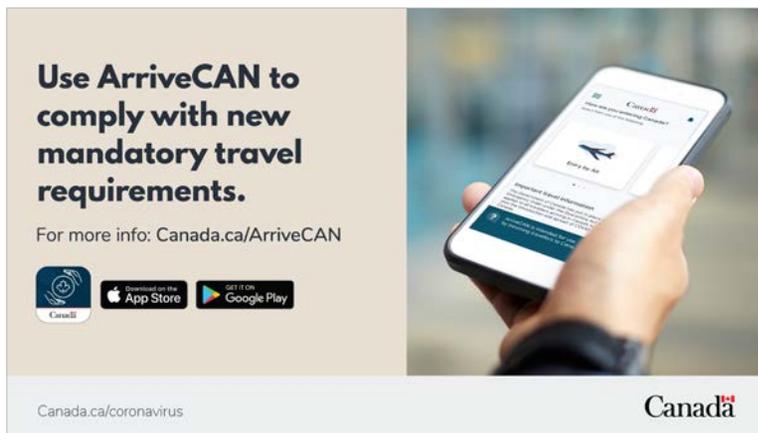


ArriveCAN Poster [↓](#)

For more information, visit: [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)

## Social Media

Below are sample posts that you can use on your social media channels (e.g., Twitter, Facebook, LinkedIn) to inform travellers to Canada of the mandatory requirements and encourage them to download and use the ArriveCAN app or website. Please ensure to tag our corporate accounts so we can respond to any questions that may come up.



social media (cont.) >

For more information, visit: [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



> introduction

> air travellers

> land/marine travellers

> general

> social media

> video

> digital tools

> terms of use

## Social media

Examples (cont.):



**Health Canada and PHAC** @GovCanHealth · 10h  
Submitting [#COVID19](#) info through [#ArriveCAN](#) can offer a more seamless travel experience. Benefits include:

- Faster processing at the border
- Less paperwork
- Fewer points of contact

Learn more: [Canada.ca/ArriveCAN](#)

4 replies 7 retweets 12 likes



**Health Canada and PHAC** @GovCanHealth · 1h  
[#ArriveCAN](#) provides an easy and secure way for travellers to Canada to submit COVID-related info:

- submit your contact and travel info and quarantine plan
- take a [#COVID19](#) symptom self-assessment

Learn more: [Canada.ca/ArriveCAN](#)

7 replies 15 retweets 25 likes

## Connect With Us

We invite you to connect with us and Like, Share, Retweet our ArriveCAN messaging through your channels.



@CPHO\_Canada  
@GovCanHealth



@HealthyCdns



@healthycdns



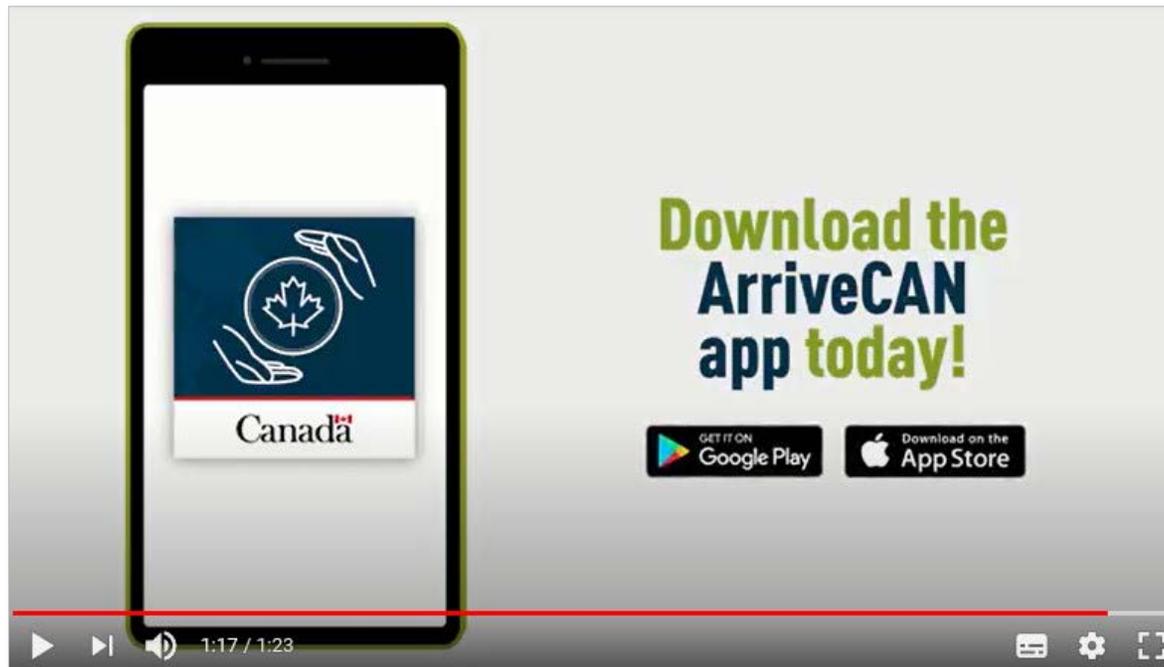
@health-canada

For more information, visit: [Canada.ca/ArriveCAN](#)



- > introduction
- > air travellers
- > land/marine travellers
- > general
- > social media
- > video
- > digital tools
- > terms of use

Stay tuned! Look to [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN) on November 21, 2020 for a video on ArriveCAN and the new mandatory requirements.



ArriveCAN Video

For more information, visit: [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



> introduction

> air travellers

> land/marine travellers

> general

> social media

> video

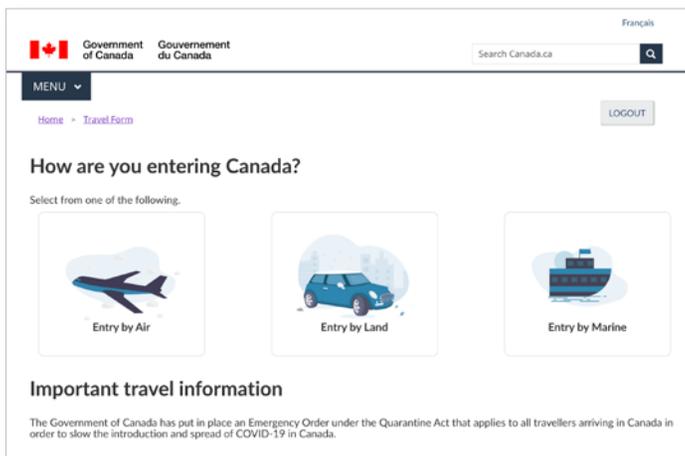
> digital tools

> terms of use

## ArriveCAN mobile app



## Sign in online



## For more information

- Visit [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN) for more information, frequently asked questions and troubleshooting, and to submit your travel information.

For more information, visit: [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



> introduction

> air travellers

> land/marine travellers

> general

> social media

> video

> digital tools

> terms of use

# Canada

## Government of Canada Wordmark

The Canada wordmark is displayed on materials. It cannot be cropped, modified or removed.

## Modification of Materials

Material downloaded from the Digital Engagement Kit via Canada.ca are to be used as provided. They may not be modified in any way.

## Official Languages

All materials are available in both English and French.  
We invite you to publish and distribute all materials in both official languages.

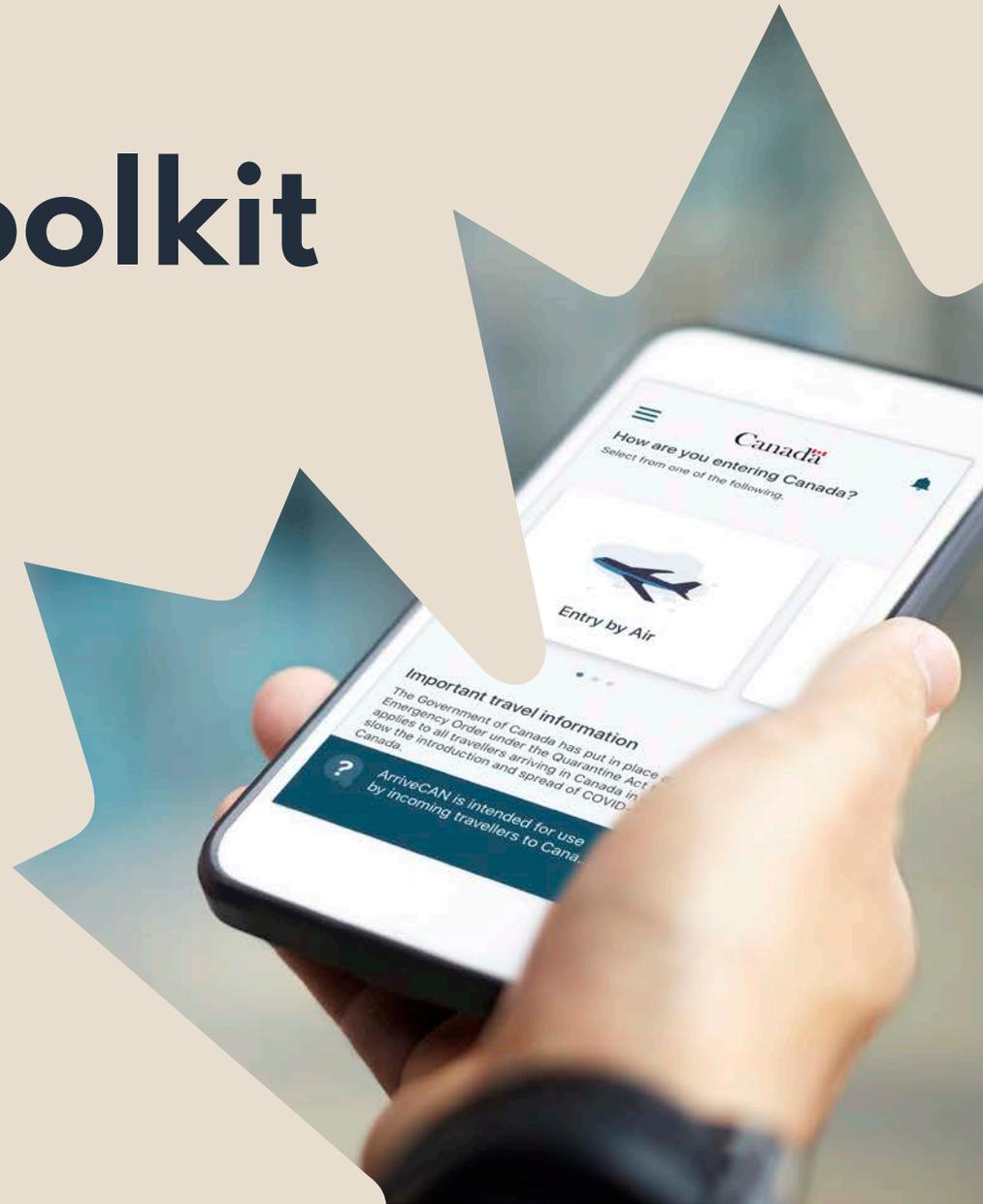
For more information, visit: [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



# ArriveCAN Awareness Toolkit

For Airline Carriers

start



Public Health  
Agency of Canada

Agence de la santé  
publique du Canada

Canada

As the COVID-19 global situation continues to evolve rapidly, the Government of Canada is taking a variety of measures at the border as part of its efforts to reduce the spread of COVID-19 in Canada.

ArriveCAN was created as a secure and user-friendly tool to help travellers comply with these border measures. It is available as a mobile app or by signing in online. ArriveCAN allows travellers entering Canada by land, air or marine to submit mandatory information as required by [Emergency Orders](#) under the [Quarantine Act](#).

As of November 21, 2020, it is mandatory for all travellers returning or travelling to Canada via air to provide their information digitally through ArriveCAN **before they board their flight**. Travellers must provide their travel and contact information, quarantine plan and COVID-19 symptom self-assessment. Travellers must be ready to show their ArriveCAN receipt when seeking entry into Canada; a border services officer will verify that they have submitted their information digitally. Travellers who do not submit the required information digitally before boarding their flight could be subject to enforcement action, which can range from verbal warnings to \$1,000 fine.

The resources in this toolkit will help you communicate with air travellers about the new mandatory requirements. We encourage you to share these materials with all those planning to travel or return to Canada to ensure their border process is seamless.

Your efforts will help reduce the spread of COVID-19 in Canada.

## About the toolkit

The digital engagement kit contains:

- **Key messages & infographic:** Key messages and ready-to-print Infographic which highlights new mandatory requirements specific to air travellers.
- **Emails to air travellers:** Examples of emails to travellers entering Canada about the mandatory requirements.
- **Pre-boarding & in-flight announcements:** Examples of pre-board and in-flight announcements about the mandatory requirements.
- **General:** Additional general key messages about ArriveCAN, including a ready-to-print poster.
- **Social media:** Content ready to publish and share on your social media channels.
- **Video:** Promotional video on ArriveCAN, highlighting new mandatory requirements.
- **Tools:** Links to the ArriveCAN and Canada.ca website.

For more information, visit: [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



## Key Messages for Air Travellers

As of November 21, 2020, it is **mandatory** for all travellers flying to Canada to submit their COVID-related information digitally through **ArriveCAN**. Share this important information with all air travellers.

- ArriveCAN is available as a mobile app or by signing in online.
- You **must** use ArriveCAN before you board your flight, to provide your:
  - » Travel and contact information
  - » Quarantine plan (unless exempt under conditions set out in the Mandatory Isolation Order)
  - » COVID-19 symptom self-assessment
- Travellers **must** be ready to show their ArriveCAN receipt when seeking entry into Canada; a border services officer will verify that they have submitted their information digitally.
- Travellers who do not submit the required information digitally before boarding their flight could be subject to enforcement action, which can range from verbal warnings to \$1,000 fine.
- If you are an in-transit passenger whose final destination is not Canada, you do not have to submit your information.
- Unless exempt under conditions set out in the Mandatory Isolation Order, you **must** use ArriveCAN **within 48 hours of entering Canada** to:
  - » Confirm you have arrived at your place of quarantine or isolation
  - » Complete a daily COVID-19 symptom self-assessment during your quarantine period

**Flying to Canada during COVID-19?**  
As of November 21, 2020, it is **mandatory** for all travellers flying to Canada to submit their COVID-related information digitally through ArriveCAN

**Before you board your flight**  
You **must** use ArriveCAN to provide you:

- Travel and contact information
- Quarantine plan (unless exempt under conditions set out in the Mandatory Isolation Order)
- COVID-19 symptom self-assessment

You must be ready to show your ArriveCAN receipt when seeking entry into Canada; a border services officer will verify that you have submitted your information digitally.  
If you are an in-transit passenger whose final destination is not Canada, you do not have to submit your information.

**After you enter Canada**  
Unless you are exempt under conditions set out in the Mandatory Isolation Order, you **must** use ArriveCAN within **48 hours of entering Canada** to:

- Confirm you have arrived at your place of quarantine or isolation
- Complete a daily COVID-19 symptom self-assessment during your quarantine period

Use ArriveCAN by signing in online or by downloading the mobile app through Google Play or the Apple App store.

**Need help with ArriveCAN?**  
Visit: [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)

Public Health Agency of Canada / Agence de la santé publique du Canada

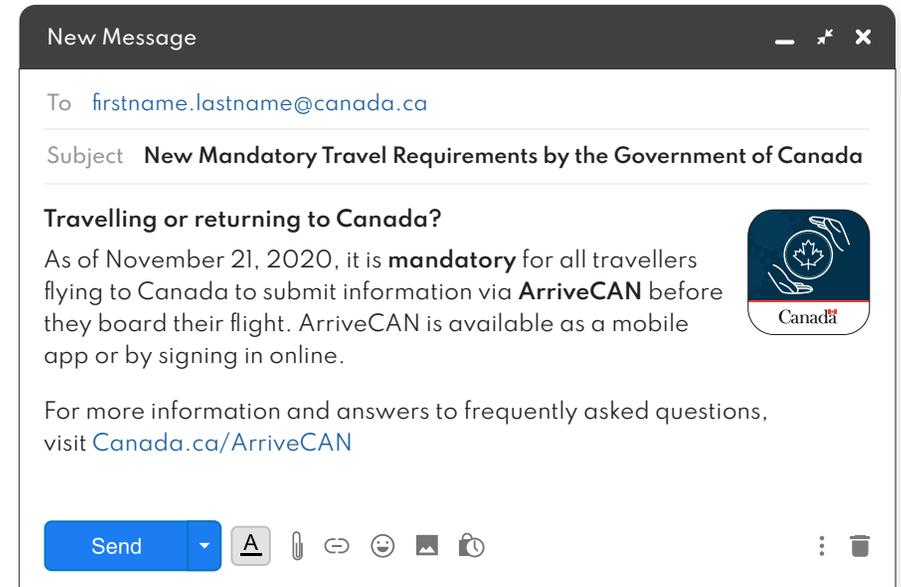
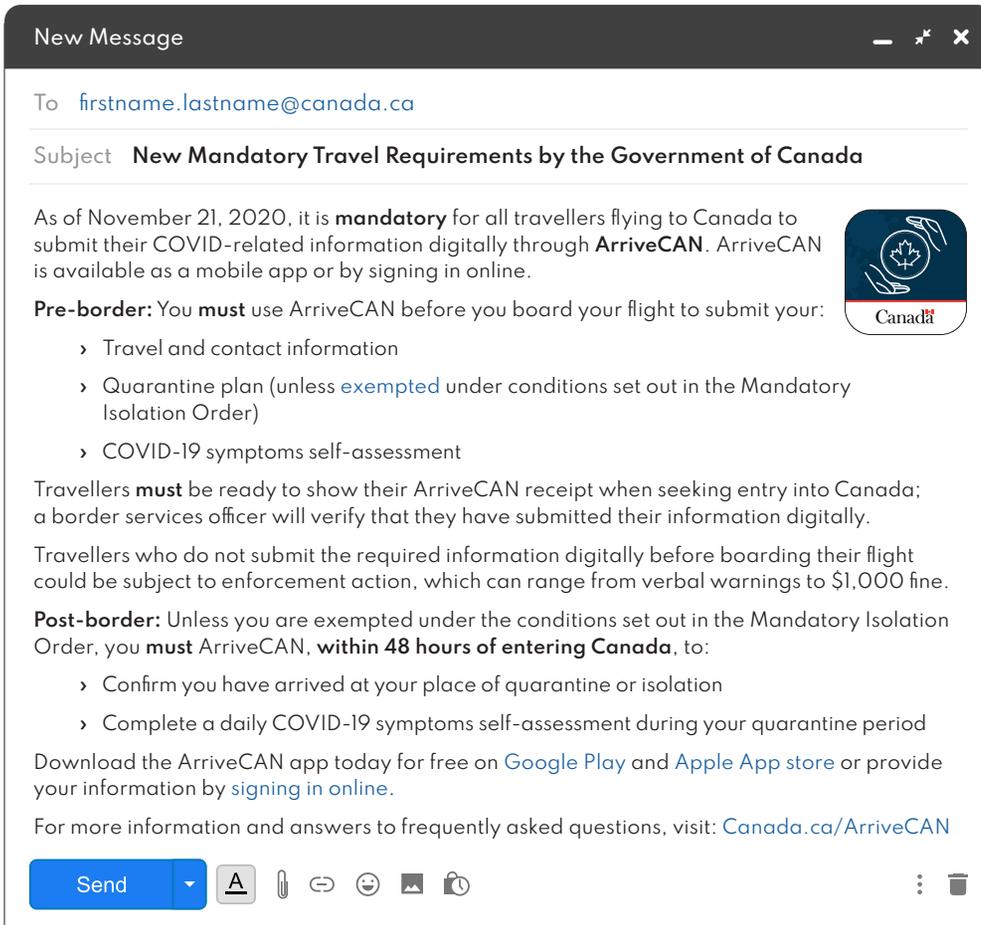
Canada

Infographic for Air Travellers 

For more information, visit: [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)

## Emails to Air Travellers

Below is an example of messaging to include in your e-mails to travellers to Canada, including at ticket purchase, booking confirmation, early check-in and itinerary emails, etc.



For more information, visit: [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



- > introduction
- > key messages
- > emails
- > pre-boarding & in-flight announcements
- > general
- > social media
- > video
- > digital tools
- > terms of use

## Pre-boarding & In-flight Announcements

Below are examples of messaging to include in your pre-boarding and in-flight announcements to travellers to Canada.

### Pre-boarding Announcement (As of November 3, 2020)

**Attention all travellers to Canada:** As part of Canada's efforts to reduce the spread of COVID-19, you are **strongly encouraged** to use ArriveCAN (available in the Google Play Store or Apple App Store or by signing in online) to submit your required information to avoid any processing delays by federal authorities once you arrive in Canada. This includes your travel and contact information, quarantine plan (unless exempted under conditions set out in the Mandatory Isolation Order) and COVID-19 symptom self-assessment.

For more information, or if you require assistance, visit [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN).

### Pre-boarding Announcement (As of November 21, 2020)

**Attention all travellers to Canada:** As part of Canada's efforts to reduce the spread of COVID-19, it is now **mandatory** for all travellers flying to Canada to submit information via ArriveCAN before you board your flight. ArriveCAN is available as a mobile app available for download through Google Play or the Apple App store or by signing in online. You **must** provide your travel and contact information, quarantine plan (unless exempt under the conditions set out in the Mandatory Isolation Order) and COVID-19 symptom self-assessment. Travellers **must** be ready to show their ArriveCAN receipt when seeking entry into Canada; a border services officer will verify that they have submitted their information digitally.

Travellers who do not submit the required information digitally before boarding their flight could be subject to enforcement action, which can range from verbal warnings to \$1,000 fine.

For more information, or if you require assistance, visit [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN).

pre-boarding & in-flight announcements >

For more information, visit: [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



## Pre-boarding & In-flight Announcements

Examples (cont.):

### **In-flight Announcement (As of November 3, 2020)**

This is a reminder that you are **strongly encouraged** to use ArriveCAN to submit your travel and contact information, quarantine plan and COVID-19 symptom self-assessment to expedite processing by federal authorities upon your arrival in Canada. If you are an in-transit passenger whose final destination is not Canada, you do not have to submit this information.

For more information, or if you require assistance, visit [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN).

### **In-flight Announcement (As of November 21, 2020)**

This is a reminder that it is now **mandatory** for all travelers flying to Canada to use ArriveCAN to submit your travel and contact information, quarantine plan and COVID-19 symptom self-assessment. Travellers **must** be ready to show their ArriveCAN receipt when seeking entry into Canada; a border services officer will verify that they have submitted their information digitally.

For more information, or if you require assistance, visit [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN).

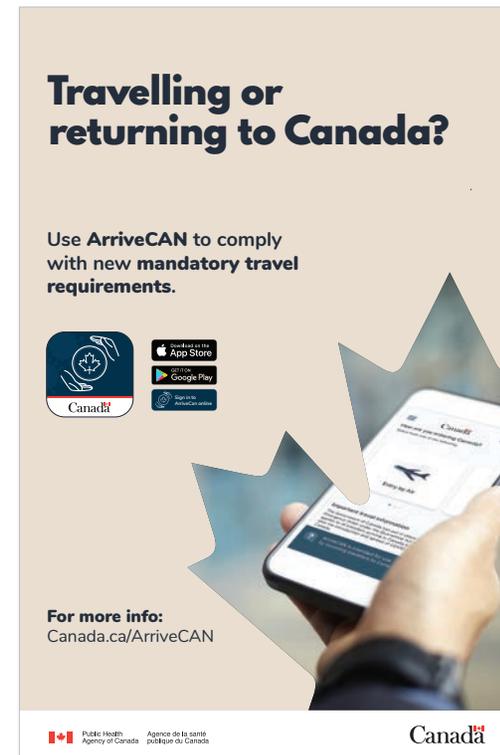
For more information, visit: [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



## Key Messages on ArriveCAN

Below are some additional talking points on ArriveCAN should air travellers have general questions about the app and website:

- As part of Canada's efforts to reduce the spread and limit importation of COVID-19, all travellers are required to provide specific information upon and after entry into Canada.
- ArriveCAN was created as a secure and user-friendly tool to help travellers comply with these border measures. It is available as a mobile app or by signing in online.
- ArriveCAN provides an easy and secure way to:
  - » Enter contact and travel information
  - » Provide information on quarantine plans
  - » Complete the COVID-19 symptom self-assessment
- Using ArriveCAN will speed up processing time at the border, limit contact with others and keep travellers and Canadians safe.
- ArriveCAN does not use any other technology or data, such as GPS, to monitor traveller movements.
- The ArriveCAN app is available on [Google Play](#) for Android, the [App Store](#) for iOS. Travellers can also submit their information by [signing in online](#).

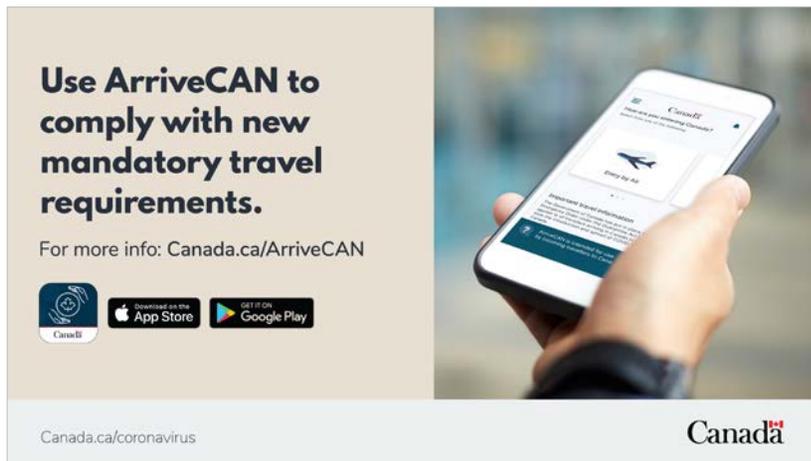


ArriveCAN Poster 

- [introduction](#)
- [key messages](#)
- [emails](#)
- [pre-boarding & in-flight announcements](#)
- [general](#)
- [social media](#)
- [video](#)
- [digital tools](#)
- [terms of use](#)

## Social Media

Below are sample posts that you can use on your social media channels (e.g., Twitter, Facebook, LinkedIn) to inform travellers to Canada of the mandatory requirements and encourage them to download and use ArriveCAN. Please ensure to tag our corporate accounts so we can respond to any questions that may come up.



social media (cont.)

For more information, visit: [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



## Social Media

Samples (cont.):




**Health Canada and PHAC**  @GovCanHealth · 10h  
 Submitting [#COVID19](#) info through [#ArriveCAN](#) can offer a more seamless travel experience. Benefits include:
 

- Faster processing at the border
- Less paperwork
- Fewer points of contact

 Learn more: [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)

 4
  7
  12
 




**Health Canada and PHAC**  @GovCanHealth · 1h  
[#ArriveCAN](#) provides an easy and secure way for travellers to Canada to submit COVID-related info:
 

- submit your contact and travel info and quarantine plan
- take a [#COVID19](#) symptom self-assessment

 Learn more: [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)

 7
  15
  25
 

## Connect With Us

We invite you to connect with us and Like, Share, Retweet our ArriveCAN messaging through your channels.



@CPHO\_Canada  
@GovCanHealth



@HealthyCdns



@healthycdns



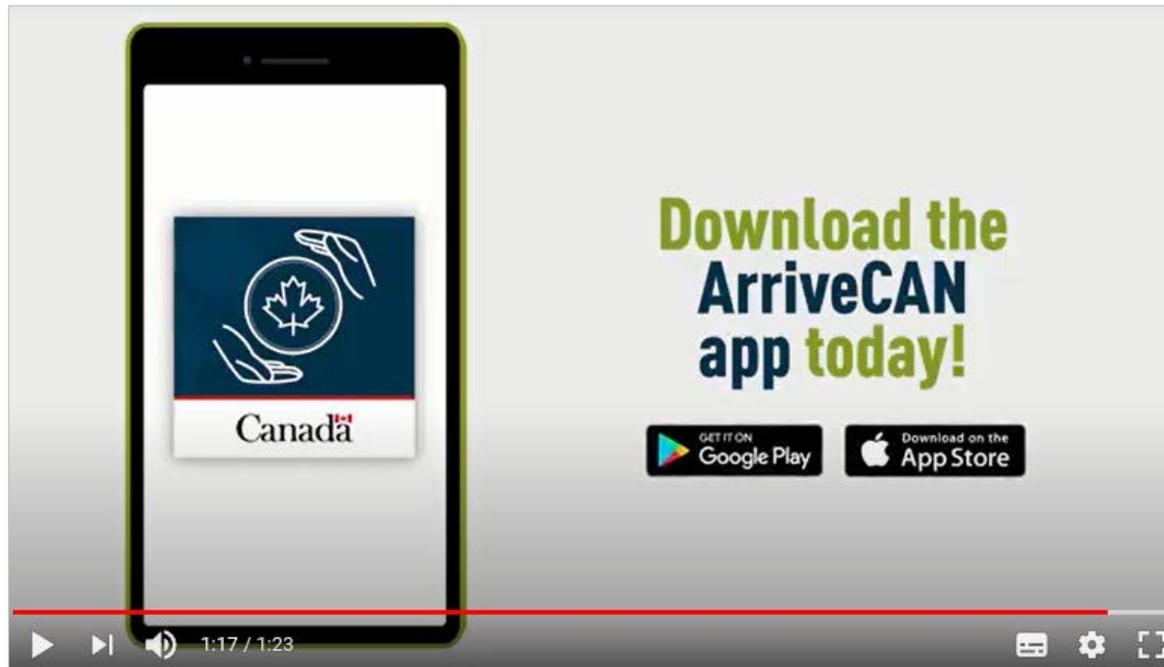
@health-canada

For more information, visit: [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



- > introduction
- > key messages
- > emails
- > pre-boarding & in-flight announcements
- > general
- > social media
- > video
- > digital tools
- > terms of use

Stay tuned! Look to [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN) on November 21, 2020 for a video on ArriveCAN and the new mandatory requirements.



ArriveCAN Video

For more information, visit: [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)

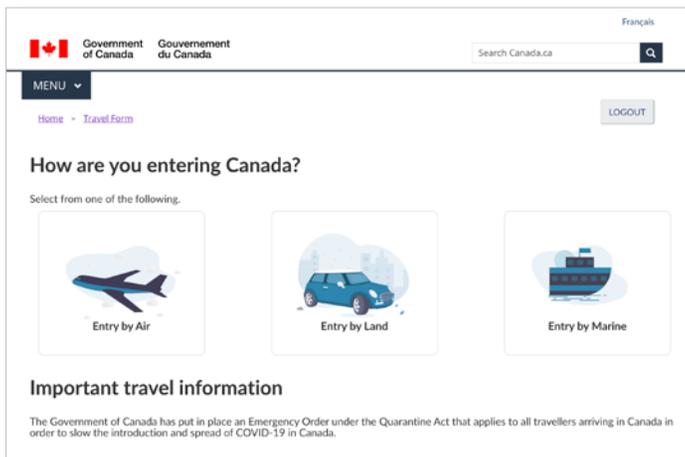


- > introduction
- > key messages
- > emails
- > pre-boarding & in-flight announcements
- > general
- > social media
- > video
- > digital tools
- > terms of use

## ArriveCAN mobile app



## Sign in online



## For more information

- Visit [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN) for more information, frequently asked questions and troubleshooting, and to submit your travel information.

For more information, visit: [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



- > introduction
- > key messages
- > emails
- > pre-boarding & in-flight announcements
- > general
- > social media
- > video
- > digital tools
- > terms of use

# Canada

## Government of Canada Wordmark

The Canada wordmark is displayed on materials. It cannot be cropped, modified or removed.

## Modification of Materials

Material downloaded from the Digital Engagement Kit via Canada.ca are to be used as provided. They may not be modified in any way.

## Official Languages

All materials are available in both English and French.  
We invite you to publish and distribute all materials in both official languages.

For more information, visit: [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



# Trousse de mobilisation concernant l'outil numérique ArriveCAN

pour utilisation générale

commencez



Agence de la santé  
publique du Canada

Public Health  
Agency of Canada

Canada

La situation de la COVID-19 continue d'évoluer rapidement à l'échelle mondiale, et le gouvernement du Canada adopte diverses mesures à la frontière dans le but de réduire la propagation de la COVID-19 au Canada.

**ArriveCAN** a été créé dans le but de servir d'outil sécuritaire et convivial aidant les voyageurs à se conformer à ces mesures frontalières. Cet outil est accessible sous forme d'application mobile ou en ouvrant une session en ligne. ArriveCAN permet aux voyageurs qui entrent au Canada par voie terrestre, aérienne ou maritime de soumettre des renseignements obligatoires, comme l'exigent les [décrets d'urgence](#) en vertu de la [Loi sur la mise en quarantaine](#).

Le gouvernement du Canada a annoncé qu'à partir du 21 novembre 2020, de nouvelles exigences obligatoires s'appliqueront à tous les voyageurs revenant ou voyageant au Canada de fournir leurs renseignements liés à la COVID-19 numériquement.

Les ressources de la présente trousse d'outils donnent des précisions sur les exigences obligatoires. Nous vous encourageons à communiquer les documents de la trousse à toutes les personnes qui prévoient de voyager ou de revenir au Canada.

Vos efforts contribueront à réduire la propagation de la COVID-19 partout au pays.

## À propos de la trousse d'outils

La trousse de mobilisation numérique contient les éléments suivants :

- **renseignements pour les voyageurs aériens** : messages clés et document infographique prêt à être imprimé qui fait ressortir les nouvelles exigences obligatoires propres aux voyageurs aériens;
- **renseignements pour les voyageurs par voie terrestre ou maritime** : messages clés et document infographique prêt à être imprimé qui fait ressortir les nouvelles exigences obligatoires propres aux voyageurs par voie terrestre ou maritime;
- **messages généraux** : autres messages clés généraux au sujet d'ArriveCAN, y compris une affiche prête à imprimer;
- **médias sociaux** : contenu prêt à être publié et partagé sur vos médias sociaux;
- **vidéo** : vidéo promotionnelle sur ArriveCAN, faisant ressortir les nouvelles exigences obligatoires;
- **outils** : lien vers ArriveCAN et le site Web Canada.ca.

Pour de plus amples renseignements, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



## Messages clés pour les voyageurs aériens

En date du 21 novembre 2020, il est **obligatoire** pour tous les voyageurs entrant au Canada par avion de fournir numériquement leurs renseignements liés à la COVID-19 au moyen d'**ArriveCAN**. Veuillez communiquer les renseignements importants ci-dessous à tous les voyageurs aériens.

- ArriveCAN est accessible sous forme d'application mobile ou en ouvrant une session en ligne.
- **Avant de monter à bord de votre vol**, vous **devez** utiliser ArriveCAN pour fournir ce qui suit :
  - » les renseignements sur votre voyage et vos coordonnées;
  - » votre plan de quarantaine (à moins d'être exempté en vertu des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler);
  - » l'auto-évaluation de vos symptômes de la COVID-19.
- Vous devez être prêt à montrer votre reçu ArriveCAN à votre arrivée au Canada. Un agent des services frontaliers vérifiera que vous avez soumis vos informations sous forme numérique.
- Les voyageurs qui ne soumettent pas les renseignements requis par voie numérique avant de monter à bord de leur vol pourraient faire l'objet de mesures coercitives, qui peuvent aller d'un avertissement verbal à une amende de 1 000 \$.
- Si vous êtes un passager en transit dont la destination finale n'est pas le Canada, vous n'avez pas à fournir de renseignements.
- À moins d'être exempté en vertu des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler, vous **devez** utiliser ArriveCAN **dans les 48 heures après être entré au Canada** pour :
  - » confirmer que vous êtes arrivé à votre lieu de quarantaine ou d'isolement;
  - » remplir quotidiennement un formulaire d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19 (le formulaire doit être rempli tous les jours pendant votre période de quarantaine).

**Vous voyagez au Canada par avion pendant la pandémie de COVID-19?**

En date du 21 novembre 2020, il est **obligatoire** pour tous les voyageurs entrant au Canada par avion de fournir numériquement leurs renseignements liés à la COVID-19 au moyen d'ArriveCAN.

**Avant de monter à bord de votre vol**

Vous devez utiliser ArriveCAN pour fournir ce qui suit :

- les renseignements sur votre voyage et vos coordonnées;
- votre plan de quarantaine (à moins d'être exempté selon des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler);
- l'auto-évaluation de vos symptômes de la COVID-19.

Vous devez être prêt à montrer votre reçu ArriveCAN à votre arrivée au Canada. Un agent des services frontaliers vérifiera que vous avez soumis vos informations sous forme numérique. Si vous êtes un passager en transit dont la destination finale n'est pas le Canada, vous n'avez pas à fournir de renseignements.

**Après être entré au Canada**

À moins d'être exempté selon des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler, vous devez utiliser ArriveCAN dans les 48 heures suivant votre entrée au Canada pour :

- confirmer que vous êtes arrivé à votre lieu de quarantaine ou d'isolement;
- remplir quotidiennement un formulaire d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19 votre période de quarantaine.

Utilisez ArriveCAN en vous inscrivant en ligne ou en téléchargeant l'application mobile sur Google Play ou dans l'App Store d'Apple.

**Vous avez besoin d'aide pour utiliser ArriveCAN?**  
Visitez le site [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)

Agence de la santé publique du Canada / Public Health Agency of Canada

Canada

Document infographique pour les voyageurs aériens ↓

Pour de plus amples renseignements, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)

## Messages clés pour les voyageurs par voie terrestre et maritime

Veillez communiquer les renseignements importants ci-dessous à tous les voyageurs par voie terrestre et maritime.

- ArriveCAN est accessible sous forme d'application mobile ou en ouvrant une session en ligne.
  - » les renseignements sur votre voyage et vos coordonnées;
  - » votre plan de quarantaine (à moins d'être exempté en vertu des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler);
  - » l'auto-évaluation de vos symptômes de la COVID-19.
- Si vous n'utilisez pas ArriveCAN, vous **devez** fournir vos renseignements verbalement à un agent des services frontaliers ou remplir un formulaire papier à votre point d'entrée au Canada.
- En date du 21 novembre 2020, il est **obligatoire** (à moins d'être exempté en vertu des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler), dans les **48 heures après avoir traversé la frontière**, de :
  - » confirmer que vous êtes arrivé à votre lieu de quarantaine ou d'isolement;
  - » remplir quotidiennement un formulaire d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19 pendant toute la durée de votre période de quarantaine de 14 jours.
- Si vous avez utilisé l'application ou le site Web ArriveCAN pour fournir des renseignements avant de traverser la frontière, il est **obligatoire** que vous l'utilisiez encore pour fournir les renseignements demandés après avoir traversé la frontière.
- Si vous avez fourni vos renseignements verbalement à un agent des services frontaliers ou si vous avez rempli un formulaire papier à votre entrée au Canada, vous **devez** appeler la ligne sans frais 1-833-641-0343 pour fournir vos renseignements après avoir traversé la frontière.

**Vous entrez au Canada par voie terrestre ou maritime pendant la pandémie de COVID-19?**

**Avant de traverser la frontière**  
Utilisez ArriveCAN pour fournir ce qui suit :

- les renseignements sur votre voyage et vos coordonnées;
- votre plan de quarantaine (à moins d'être exempté selon des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler);
- l'auto-évaluation de vos symptômes de la COVID-19.

Si vous n'utilisez pas ArriveCAN, vous devez fournir verbalement vos renseignements à un agent des services frontaliers ou remplir un formulaire papier à votre point d'entrée.

**Après avoir traversé la frontière**  
En date du 21 novembre 2020, il est **obligatoire** (à moins d'être exempté selon des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler), dans les **48 heures après avoir traversé la frontière**, de :

- confirmer que vous êtes arrivé à votre lieu de quarantaine ou d'isolement;
- remplir quotidiennement un formulaire d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19 votre période de quarantaine.

Si vous avez utilisé ArriveCAN pour fournir des renseignements avant de traverser la frontière, vous devez continuer d'utiliser ArriveCAN pour fournir les renseignements obligatoires après avoir traversé la frontière.

Si vous avez fourni vos renseignements verbalement à un agent des services frontaliers ou rempli un formulaire papier à la frontière, vous devez appeler la ligne sans frais 1-833-641-0343 pour fournir les renseignements obligatoires.

**Vous avez besoin d'aide pour utiliser ArriveCAN?**  
Utilisez ArriveCAN en vous trouvant en ligne ou en téléchargeant l'application mobile sur Google Play ou dans l'App Store d'Apple. Visitez le site [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN).

Agence de la santé publique du Canada / Public Health Agency of Canada

Canada

Document infographique pour les voyageurs par voie terrestre et maritime ↓

Pour de plus amples renseignements, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)

## Messages clés sur ArriveCAN

Vous trouverez ci-dessous d'autres points de discussion au sujet d'ArriveCAN pour répondre aux questions générales des voyageurs sur l'application et le site Web :

- Dans le cadre des efforts du Canada pour limiter la propagation et l'importation de la COVID-19, tous les voyageurs doivent fournir des renseignements précis lorsqu'ils entrent au Canada et par la suite.
- ArriveCAN a été créé dans le but de servir d'outil sécuritaire et convivial aidant les voyageurs à se conformer aux mesures frontalières. Cet outil est accessible sous forme d'application mobile ou en ouvrant une session en ligne.
- ArriveCAN offre un moyen facile et sécuritaire de :
  - » transmettre des coordonnées et des renseignements sur les voyages;
  - » fournir des renseignements sur les plans de quarantaine;
  - » remplir le questionnaire d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19.
- L'utilisation d'ArriveCAN contribuera à accélérer les délais de traitement à la frontière, à limiter les contacts avec d'autres personnes et à assurer la sécurité des voyageurs et des Canadiens.
- ArriveCAN n'utilise pas d'autres technologies ou données, comme le système GPS, pour surveiller les déplacements des voyageurs.
- L'application ArriveCAN peut être téléchargée sur [Google Play](#) pour Android ou sur l'[App Store](#) pour iOS. Les voyageurs peuvent également fournir les renseignements demandés en ouvrant une session en ligne.



**Vous voyagez ou revenez au Canada?**

Utilisez **ArriveCAN** pour vous conformer aux nouvelles exigences obligatoires en matière de voyage.

Logos pour l'App Store et Google Play.

Pour de plus amples renseignements, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)

Agence de la santé publique du Canada / Public Health Agency of Canada

Canada

Affiche ArriveCAN ↓

Pour de plus amples renseignements, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)

## Médias sociaux

Vous trouverez ci-dessous des exemples de publications que vous pouvez utiliser sur vos médias sociaux (p. ex., Twitter, Facebook, LinkedIn) pour informer les personnes voyageant au Canada des exigences obligatoires et les encourager à télécharger et à utiliser ArriveCAN. Veuillez vous assurer d'attribuer des mots-clés à nos comptes ministériels afin que nous puissions répondre aux questions qui pourraient être posées.



**Utilisez ArriveCAN afin de vous conformer aux nouvelles exigences obligatoires en matière de voyage.**

Pour en savoir plus :  
[Canada.ca/fr/ArriveCAN](https://Canada.ca/fr/ArriveCAN)

Canada.ca/le-coronavirus



**Santé Canada et l'ASPC** @GouvCanSante • 1h

En date du 21 nov., il est obligatoire pour tous les voyageurs entrant au 🇨🇦 par avion de fournir numériquement leurs renseignements liés à la COVID-19 au moyen d'ArriveCAN avant de monter à bord de leur vol. Télécharger maintenant : [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



**Santé Canada et l'ASPC** @GouvCanSante • 3h

En date du 21 nov., il est obligatoire pour **tous les voyageurs** au Canada, à moins d'être exempté, d'utiliser [ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN) ou d'appeler au numéro sans frais 1-833-641-0343, dans les 48 heures après être entré au Canada, pour confirmer le lieu de quarantaine ou d'isolement et fournir une mise à jour quotidienne sur ses symptômes de la [COVID-19](https://Canada.ca/ArriveCAN). Apprenez-en plus : [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



**Santé Canada et l'ASPC** @GouvCanSante • 6h

Vous voyagez au 🇨🇦 et prévoyez d'utiliser [ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN) pour fournir vos renseignements liés à la [COVID-19](https://Canada.ca/ArriveCAN)? Téléchargez l'application ou utilisez votre tablette électronique, ordinateur ou téléphone intelligent pour ouvrir une session en ligne à : [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)

médias sociaux (cont.) ➤

Pour de plus amples renseignements, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



## Médias sociaux

Exemples (cont.) :



**Santé Canada et l'ASPC** @GouvCanSante • 10h

La transmission des renseignements liés à la [#COVID19](#) au moyen d'[#ArriveCAN](#) peut faciliter votre voyage. Les avantages comprennent :

- un traitement plus rapide de votre dossier à la frontière;
- moins de formalités administratives;
- moins de points de contact.

Apprenez-en plus : [Canada.ca/ArriveCAN](#)

4 commentaires, 7 partages, 12 likes



**Santé Canada et l'ASPC** @GouvCanSante • 1h

[#ArriveCAN](#) offrent aux personnes voyageant au Canada un moyen facile et sécuritaire de fournir des renseignements liés à la COVID-19 :

- fournissez vos coordonnées, les renseignements sur votre voyage et votre plan de quarantaine;
- remplissez un formulaire d'auto-évaluation des symptômes de la [#COVID19](#).

Apprenez-en plus : [Canada.ca/ArriveCAN](#)

7 commentaires, 15 partages, 25 likes

## Suivez-nous

Nous vous invitons à nous suivre ainsi qu'à aimer et à partager nos messages et nos gazouillis concernant ArriveCAN sur vos médias sociaux.



@ACSP\_Canada,  
@GouvCanSante



@CANenSante



@canensante



@sante-canada

Pour de plus amples renseignements, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](#)



**Restez branchés!** Visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN) le 21 novembre 2020 pour visionner une vidéo sur ArriveCAN et les nouvelles exigences obligatoires.



Vidéo sur ArriveCAN ➤

Pour de plus amples renseignements, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



## Application mobile ArriveCAN



Télécharger dans  
l'App Store

DISPONIBLE SUR  
Google Play

## Ouvrir une session en ligne

English

Recherche dans Canada.ca

MENU

Accueil > Formulaire de voyage

SORTIE

Par quel mode de transport entrez-vous au Canada?

Choisir parmi l'une des catégories suivantes.

Entrée par voie aérienne

Entrée par voie terrestre

Entrée par voie maritime

Renseignements importants concernant les déplacements

Le gouvernement du Canada a mis en place un décret d'urgence en vertu de la Loi sur la mise en quarantaine qui s'applique à tous les voyageurs entrant au Canada afin de ralentir l'introduction et la propagation de la COVID-19 au Canada.

## Pour de plus amples renseignements

- Visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN) pour obtenir de plus amples informations, des réponses aux questions fréquemment posées et des solutions de dépannage, et pour transmettre vos renseignements de voyage.



# Canada

## Mot-symbole du gouvernement du Canada

Le mot-symbole « Canada » apparaît sur les documents. Il ne peut pas être redimensionné, modifié ou supprimé.

## Modification de documents

Les documents téléchargés à partir de la trousse de mobilisation numérique par l'intermédiaire du site Canada.ca doivent être utilisés tels quels. Ils ne doivent être modifiés d'aucune façon.

## Langues officielles

Tous les documents sont accessibles en français et en anglais.

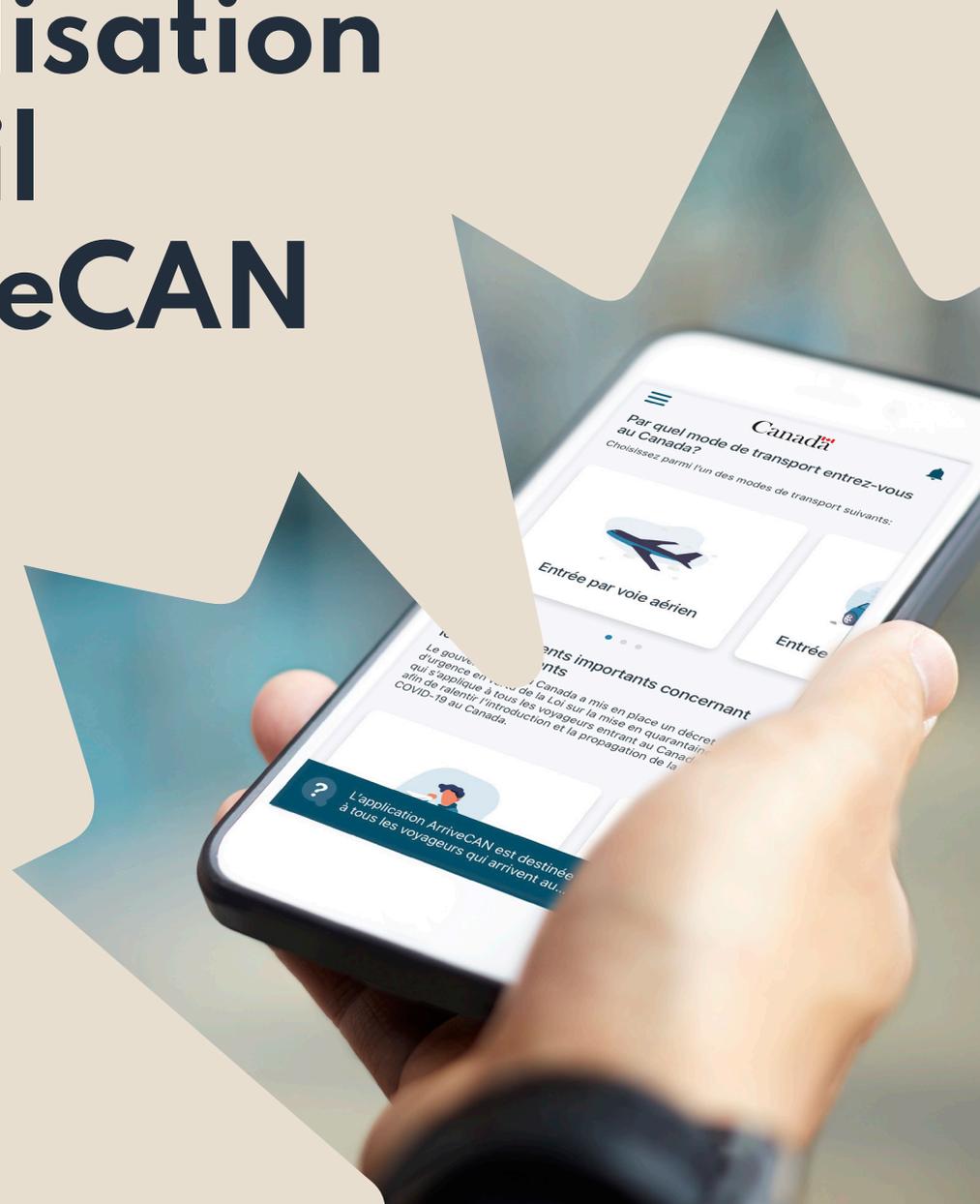
Nous vous invitons à publier et à distribuer tous les documents dans les deux langues officielles.



# Trousse de mobilisation concernant l'outil numérique ArriveCAN

pour les transporteurs aériens

commencez



Agence de la santé  
publique du Canada

Public Health  
Agency of Canada

Canada

La situation de la COVID-19 continue d'évoluer rapidement à l'échelle mondiale, et le gouvernement du Canada adopte diverses mesures à la frontière dans le but de réduire la propagation de la COVID-19 au Canada.

**ArriveCAN** a été créé dans le but de servir d'outil sécuritaire et convivial aidant les voyageurs à se conformer à ces mesures frontalières. Cet outil est accessible sous forme d'application mobile ou en ouvrant une session en ligne. ArriveCAN permet aux voyageurs qui entrent au Canada par voie terrestre, aérienne ou maritime de soumettre des renseignements obligatoires, comme l'exigent les [décrets d'urgence](#) en vertu de la [Loi sur la mise en quarantaine](#).

En date du 21 novembre 2020, il est **obligatoire** pour tous les voyageurs revenant ou voyageant au Canada par voie aérienne de fournir numériquement des renseignements au moyen d'ArriveCAN avant de monter à bord de leur vol. Les voyageurs doivent être prêts à montrer leur reçu ArriveCAN à leur arrivée au Canada. Un agent des services frontaliers vérifiera qu'ils ont soumis leurs informations sous forme numérique. Les voyageurs qui ne soumettent pas les renseignements requis par voie numérique avant de monter à bord de leur vol pourraient faire l'objet de mesures coercitives, qui peuvent aller d'un avertissement verbal à une amende de 1 000 \$.

Les ressources de la présente trousse d'outils vous aideront à communiquer avec les voyageurs aériens au sujet des nouvelles exigences obligatoires. Nous vous encourageons à communiquer les documents de la trousse à toutes les personnes qui prévoient de voyager ou de revenir au Canada afin qu'elles puissent traverser la frontière sans difficulté.

Vos efforts contribueront à réduire la propagation de la COVID-19 au Canada.

## À propos de la trousse d'outils

La trousse de mobilisation numérique contient les éléments suivants :

- **messages clés et document infographique** : messages clés et document infographique prêt à être imprimé qui fait ressortir les nouvelles exigences obligatoires propres aux voyageurs aériens;
- **courriels aux voyageurs aériens** : exemples de courriels à l'intention des voyageurs entrant au Canada au sujet des exigences obligatoires;
- **annonces avant l'embarquement et pendant les vols** : exemples d'annonces à faire avant l'embarquement et pendant les vols au sujet des exigences obligatoires;
- **messages généraux** : autres messages clés généraux au sujet d'ArriveCAN, y compris une affiche prête à imprimer;
- **médias sociaux** : contenu prêt à être publié et partagé sur vos médias sociaux;
- **vidéo** : vidéo promotionnelle sur ArriveCAN, faisant ressortir les nouvelles exigences obligatoires;
- **outils** : lien vers ArriveCAN et le site Web Canada.ca.

Pour de plus amples renseignements, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



## Messages clés pour les voyageurs aériens

En date du 21 novembre 2020, il est **obligatoire** pour tous les voyageurs entrant au Canada par avion de fournir numériquement leurs renseignements liés à la COVID-19 au moyen d'**ArriveCAN**. Veuillez communiquer les renseignements importants ci-dessous à tous les voyageurs aériens.

- ArriveCAN est accessible sous forme d'application mobile ou en ouvrant une session en ligne.
- **Avant de monter à bord de votre vol**, vous **devez** utiliser ArriveCAN pour fournir ce qui suit :
  - » les renseignements sur votre voyage et vos coordonnées;
  - » votre plan de quarantaine (à moins d'être exempté en vertu des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler);
  - » l'auto-évaluation de vos symptômes de la COVID-19.
- Les voyageurs doivent être prêts à montrer leur reçu ArriveCAN à leur arrivée au Canada. Un agent des services frontaliers vérifiera qu'ils ont soumis leurs informations sous forme numérique.
- Les voyageurs qui ne soumettent pas les renseignements requis par voie numérique avant de monter à bord de leur vol pourraient faire l'objet de mesures coercitives, qui peuvent aller d'un avertissement verbal à une amende de 1 000 \$.
- Si vous êtes un passager en transit dont la destination finale n'est pas le Canada, vous n'avez pas à fournir de renseignements.
- À moins d'être exempté en vertu des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler, vous **devez** utiliser ArriveCAN **dans les 48 heures après être entré au Canada** pour :
  - » confirmer que vous êtes arrivé à votre lieu de quarantaine ou d'isolement;
  - » remplir quotidiennement un formulaire d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19 pendant votre période de quarantaine de 14 jours).

**Vous voyagez au Canada par avion pendant la pandémie de COVID-19?**

En date du 21 novembre 2020, il est **obligatoire** pour tous les voyageurs entrant au Canada par avion de fournir numériquement leurs renseignements liés à la COVID-19 au moyen d'**ArriveCAN**.

**Avant de monter à bord de votre vol**

Vous devez utiliser ArriveCAN pour fournir ce qui suit :

- les renseignements sur votre voyage et vos coordonnées;
- votre plan de quarantaine (à moins d'être exempté selon des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler);
- l'auto-évaluation de vos symptômes de la COVID-19.

Vous devez être prêt à montrer votre reçu ArriveCAN à votre arrivée au Canada. Un agent des services frontaliers vérifiera que vous avez soumis vos informations sous forme numérique.

Si vous êtes un passager en transit dont la destination finale n'est pas le Canada, vous n'avez pas à fournir de renseignements.

**Après être entré au Canada**

À moins d'être exempté selon des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler, vous devez utiliser ArriveCAN **dans les 48 heures suivant votre entrée au Canada** pour :

- confirmer que vous êtes arrivé à votre lieu de quarantaine ou d'isolement;
- remplir quotidiennement un formulaire d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19 votre période de quarantaine.

Utilisez ArriveCAN en vous inscrivant en ligne ou en téléchargeant l'application mobile sur Google Play ou dans l'App Store d'Apple.

**Vous avez besoin d'aide pour utiliser ArriveCAN?**  
Visitez le site [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)

Document infographique pour les voyageurs aériens

Pour de plus amples renseignements, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)

## Courriels aux voyageurs aériens

Vous trouverez ci-dessous des exemples de messages à inclure dans vos courriels à l'intention des personnes voyageant au Canada, notamment dans le cadre de l'achat de billets, de la confirmation de réservations, des arrivées à l'avance et des courriels comprenant les itinéraires, etc.

Nouveau message

À prénom@canada.ca

Sujet **Nouvelles exigences obligatoires en matière de voyage du gouvernement du Canada**

En date du 21 novembre 2020, il est **obligatoire** pour tous les voyageurs entrant au Canada par avion de fournir numériquement leurs renseignements liés à la COVID-19 au moyen d'**ArriveCAN**. ArriveCAN est accessible sous forme d'application mobile ou en ouvrant une session en ligne.

**Avant de traverser la frontière :** Vous **devez** utiliser ArriveCAN avant de monter à bord de votre vol pour fournir ce qui suit :

- » les renseignements sur votre voyage et vos coordonnées;
- » votre plan de quarantaine (à moins d'être exempté en vertu des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler);
- » l'auto-évaluation de vos symptômes de la COVID-19.

Les voyageurs doivent être prêts à montrer leur reçu ArriveCAN à leur arrivée au Canada. Un agent des services frontaliers vérifiera qu'ils ont soumis leurs informations sous forme numérique.

Les voyageurs qui ne soumettent pas les renseignements requis par voie numérique avant de monter à bord de leur vol pourraient faire l'objet de mesures coercitives, qui peuvent aller d'un avertissement verbal à une amende de 1 000 \$.

**Après avoir traversé la frontière :** À moins d'être exempté en vertu des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler, vous **devez** utiliser ArriveCAN, **dans les 48 heures après être entré au Canada** pour :

- » confirmer que vous êtes arrivé à votre lieu de quarantaine ou d'isolement;
- » remplir quotidiennement un formulaire d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19 pendant votre période de quarantaine de 14 jours.

Téléchargez gratuitement ArriveCAN dès aujourd'hui sur [Google Play](#) ou dans l'[App Store d'Apple](#), ou fournissez vos renseignements en ouvrant une session en ligne.

Pour de plus amples renseignements et des réponses aux questions fréquemment posées, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](#).

Envoyer



Nouveau message

À prénom@canada.ca

Sujet **Nouvelles exigences obligatoires en matière de voyage du gouvernement du Canada**

**Vous voyagez ou revenez au Canada?**

En date du 21 novembre 2020, il est **obligatoire** pour tous les voyageurs entrant au Canada par avion de fournir des renseignements au moyen d'ArriveCAN avant de monter à bord de leur vol. ArriveCAN est accessible sous forme d'application mobile ou en ouvrant une session en ligne.

Pour de plus amples renseignements et des réponses aux questions fréquemment posées, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](#).

Envoyer



Pour de plus amples renseignements, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](#)



## Annonces avant l'embarquement et pendant les vols

Vous trouverez ci-dessous des exemples de messages à inclure dans vos annonces à l'intention des personnes voyageant au Canada avant l'embarquement et pendant les vols.

### Annonce avant l'embarquement (en date du 3 novembre 2020)

**Attention à tous les voyageurs au Canada :** Dans le cadre des efforts du Canada pour réduire la propagation de la COVID-19, nous vous **encourageons fortement** à utiliser ArriveCAN (que vous pouvez télécharger sur Google Play ou dans l'App Store d'Apple) ou en ouvrant une session en ligne pour fournir les renseignements obligatoires afin d'éviter des retards dans le traitement de votre dossier par les autorités fédérales à votre arrivée au Canada. Les renseignements que vous devez fournir comprennent les renseignements sur votre voyage et vos coordonnées, votre plan de quarantaine (à moins d'être exempté en vertu des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler) et l'auto-évaluation de vos symptômes de la COVID-19.

Pour de plus amples informations, ou si vous avez besoin d'aide, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN).

### Annonce avant l'embarquement (en date du 21 novembre 2020)

**Attention à tous les voyageurs au Canada :** Dans le cadre des efforts du Canada pour réduire la propagation de la COVID-19, il est maintenant **obligatoire** pour tous les voyageurs entrant au Canada par avion de fournir des renseignements au moyen d'ArriveCAN avant de monter à bord de votre vol. ArriveCAN est accessible sous forme d'application mobile que vous pouvez télécharger sur Google Play ou dans l'App Store d'Apple ou en ouvrant une session en ligne. Vous devez fournir les renseignements sur votre voyage et vos coordonnées, votre plan de quarantaine (à moins d'être exempté en vertu des conditions énoncées dans le décret sur l'obligation de s'isoler) et l'auto-évaluation de vos symptômes de la COVID-19. Les voyageurs doivent être prêts à montrer leur reçu ArriveCAN à leur arrivée au Canada. Un agent des services frontaliers vérifiera qu'ils ont soumis leurs informations sous forme numérique.

Les voyageurs qui ne soumettent pas les renseignements requis par voie numérique avant de monter à bord de leur vol pourraient faire l'objet de mesures coercitives, qui peuvent aller d'un avertissement verbal à une amende de 1 000 \$.

Pour de plus amples renseignements et des réponses aux questions fréquemment posées, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN).

Annonces avant l'embarquement et pendant les vols (cont.) ➤

Pour de plus amples renseignements, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



## Annonces avant l'embarquement et pendant les vols

Exemples (cont.) :

### **Annonce pendant le vol (en date du 3 novembre 2020)**

Nous vous rappelons que nous vous **encourageons fortement** à utiliser l'application ou le site Web ArriveCAN pour fournir les renseignements sur votre voyage et vos coordonnées, votre plan de quarantaine et l'auto-évaluation de vos symptômes de la COVID-19 afin d'accélérer le traitement de votre dossier par les autorités fédérales à votre arrivée au Canada. Si vous êtes un passager en transit dont la destination finale n'est pas le Canada, vous n'avez pas à fournir ces renseignements.

Pour de plus amples informations, ou si vous avez besoin d'aide, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN).

### **Annonce pendant le vol (en date du 21 novembre 2020)**

Nous vous rappelons qu'il est maintenant **obligatoire** pour tous les voyageurs entrant au Canada par avion d'utiliser l'application ou le site Web ArriveCAN afin de fournir les renseignements sur leur voyage et leurs coordonnées, leur plan de quarantaine et l'auto-évaluation de leurs symptômes de la COVID-19. Les voyageurs doivent être prêts à montrer leur reçu ArriveCAN à leur arrivée au Canada. Un agent des services frontaliers vérifiera qu'ils ont soumis leurs informations sous forme numérique. Si vous êtes un passager en transit dont la destination finale n'est pas le Canada, vous n'avez pas à fournir ces renseignements.

Pour de plus amples informations, ou si vous avez besoin d'aide, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN).

Pour de plus amples renseignements, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



## Messages clés sur ArriveCAN

Vous trouverez ci-dessous d'autres points de discussion au sujet d'ArriveCAN pour répondre aux questions générales des voyageurs aériens sur l'application et le site Web :

- Dans le cadre des efforts du Canada pour limiter la propagation et l'importation de la COVID-19, tous les voyageurs doivent fournir des renseignements précis lorsqu'ils entrent au Canada et par la suite.
- ArriveCAN a été créé dans le but de servir d'outil sécuritaire et convivial aidant les voyageurs à se conformer aux mesures frontalières. Cet outil est accessible sous forme d'application mobile ou en ouvrant une session en ligne.
- ArriveCAN offre un moyen facile et sécuritaire de :
  - » transmettre des coordonnées et des renseignements sur les voyages;
  - » fournir des renseignements sur les plans de quarantaine;
  - » remplir le questionnaire d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19.
- L'utilisation d'ArriveCAN contribuera à accélérer les délais de traitement à la frontière, à limiter les contacts avec d'autres personnes et à assurer la sécurité des voyageurs et des Canadiens.
- ArriveCAN n'utilise pas d'autres technologies ou données, comme le système GPS, pour surveiller les déplacements des voyageurs.
- L'application ArriveCAN peut être téléchargée sur [Google Play](#) pour Android ou sur l'[App Store](#) pour iOS. Les voyageurs peuvent également fournir les renseignements demandés en ouvrant une session en ligne.

**Vous voyagez ou revenez au Canada?**

Utilisez **ArriveCAN** pour vous conformer aux nouvelles exigences obligatoires en matière de voyage.




Pour de plus amples renseignements, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



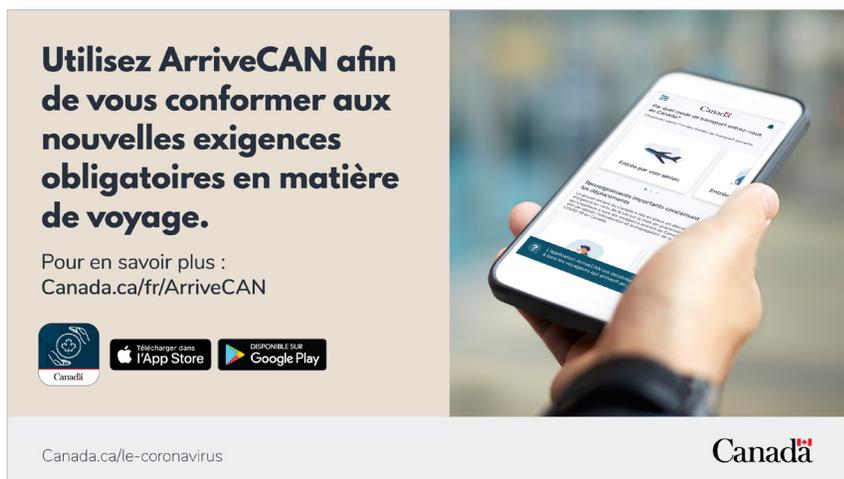


Affiche ArriveCAN 

Pour de plus amples renseignements, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)

## Médias sociaux

Vous trouverez ci-dessous des exemples de publications que vous pouvez utiliser sur vos médias sociaux (p. ex., Twitter, Facebook, LinkedIn) pour informer les personnes voyageant au Canada des exigences obligatoires et les encourager à télécharger et à utiliser ArriveCAN. Veuillez vous assurer d'attribuer des mots-clés à nos comptes ministériels afin que nous puissions répondre aux questions qui pourraient être posées.



**Utilisez ArriveCAN afin de vous conformer aux nouvelles exigences obligatoires en matière de voyage.**

Pour en savoir plus :  
[Canada.ca/fr/ArriveCAN](https://Canada.ca/fr/ArriveCAN)

Canada



**Santé Canada et l'ASPC** @GouvCanSante • 1h

En date du 21 nov., il est obligatoire pour tous les voyageurs entrant au 🇨🇦 par avion de fournir numériquement leurs renseignements liés à la COVID-19 au moyen d'#ArriveCAN avant de monter à bord de leur vol. Télécharger maintenant : [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



**Santé Canada et l'ASPC** @GouvCanSante • 6h

Vous voyagez au 🇨🇦 et prévoyez d'utiliser #ArriveCAN pour fournir vos renseignements liés à la #COVID19? LSV? ArriveCAN est aussi offert sous forme de site Web? Utilisez votre tablette, ordinateur ou téléphone intelligent pour y accéder : Téléchargez l'application ou utilisez votre tablette électronique, ordinateur ou téléphone intelligent pour ouvrir une session en ligne à : [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)

médias sociaux (cont.) ➤

Pour de plus amples renseignements, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



## Médias sociaux

Exemples (cont.) :



**Santé Canada et l'ASPC** @GouvCanSante • 10h

La transmission des renseignements liés à la [#COVID19](#) au moyen d'[#ArriveCAN](#) peut faciliter votre voyage. Les avantages comprennent :

- un traitement plus rapide de votre dossier à la frontière;
- moins de formalités administratives;
- moins de points de contact.

Apprenez-en plus : [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)

4 commentaires, 7 partages, 12 likes



**Santé Canada et l'ASPC** @GouvCanSante • 1h

L'application et le site Web [#ArriveCAN](#) offrent aux personnes voyageant au Canada un moyen facile et sécuritaire de fournir des renseignements liés à la COVID-19 :

- fournissez vos coordonnées, les renseignements sur votre voyage et votre plan de quarantaine;
- remplissez un formulaire d'auto-évaluation des symptômes de la [#COVID19](#).

Apprenez-en plus : [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)

7 commentaires, 15 partages, 25 likes

## Suivez-nous

Nous vous invitons à nous suivre ainsi qu'à aimer et à partager nos messages et nos gazouillis concernant ArriveCAN sur vos médias sociaux.



@ACSP\_Canada,  
@GouvCanSante



@CANenSante



@canensante



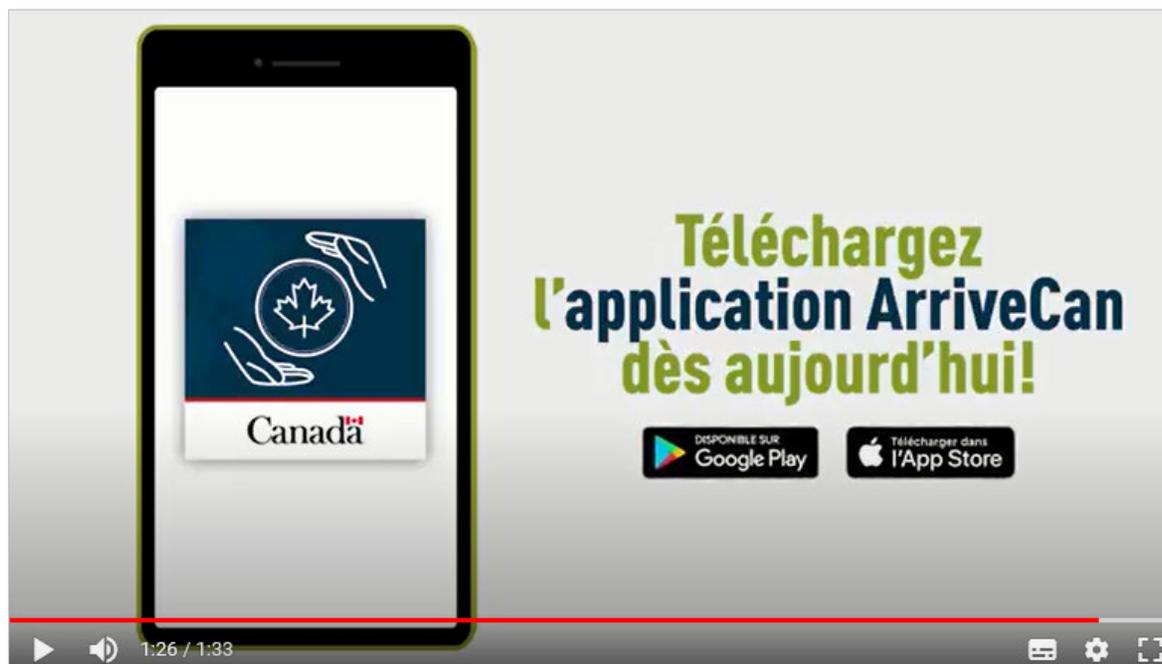
@sante-canada

Pour de plus amples renseignements, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



- > page d'accueil
- > messages clés
- > courriels
- > annonces avant l'embarquement et pendant les vols
- > messages généraux
- > médias sociaux
- > vidéo
- > outils numériques
- > conditions d'utilisation

**Restez branchés!** Visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN) le 21 novembre 2020 pour visionner une vidéo sur ArriveCAN et les nouvelles exigences obligatoires.



Vidéo sur ArriveCAN ▶

Pour de plus amples renseignements, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)



## Application mobile ArriveCAN



## Ouvrir une session en ligne

The screenshot shows the top navigation bar with the Canadian flag, 'Gouvernement du Canada / Government of Canada', and a search bar. Below is a 'MENU' dropdown and a 'SORTIE' button. The main heading is 'Par quel mode de transport entrez-vous au Canada?' with the instruction 'Choisir parmi l'une des catégories suivantes.' Three options are presented in cards: 'Entrée par voie aérienne' (airplane icon), 'Entrée par voie terrestre' (car icon), and 'Entrée par voie maritime' (ship icon). Below this is a section titled 'Renseignements importants concernant les déplacements' with a paragraph of text regarding the COVID-19 emergency decree.

## Pour de plus amples renseignements

- Visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN) pour obtenir de plus amples informations, des réponses aux questions fréquemment posées et des solutions de dépannage, et pour transmettre vos renseignements de voyage.



- > page d'accueil
- > messages clés
- > courriels
- > annonces avant l'embarquement et pendant les vols
- > messages généraux
- > médias sociaux
- > vidéo
- > outils numériques
- > conditions d'utilisation

# Canada

## Mot-symbole du gouvernement du Canada

Le mot-symbole « Canada » apparaît sur les documents. Il ne peut pas être redimensionné, modifié ou supprimé.

## Modification de documents

Les documents téléchargés à partir de la trousse de mobilisation numérique par l'intermédiaire du site Canada.ca doivent être utilisés tels quels. Ils ne doivent être modifiés d'aucune façon.

## Langues officielles

Tous les documents sont accessibles en français et en anglais.

Nous vous invitons à publier et à distribuer tous les documents dans les deux langues officielles.

Pour de plus amples renseignements, visitez [Canada.ca/ArriveCAN](https://Canada.ca/ArriveCAN)

